

CORRESPONDANCE RELIGIEUSE.

Au Rédacteur du Journal de Québec.

SUITE DE LA CONFERENCE.

Venons maintenant au Nouveau-Testament; et nous trouverons que cette partie de la bible ne viendra pas plus au secours de votre règle de foi. Savez-vous, monsieur, que plusieurs Evangiles et Epîtres forgés par des faussaires, mais ayant en tête les noms vénérables des apôtres et des disciples de J.-C. ont été mis en circulation parmi les premiers chrétiens, et cela durant 300 ans? Comment votre règle de foi vous assure-t-elle, ou peut-elle vous assurer, que les Evangiles que vous avez maintenant sont authentiques? Comment ce point d'une importance majeure a-t-il été décidé? L'a-t-il été par le jugement privé ou par l'autorité de l'Eglise? répondez. Ne recevez-vous pas comme *Ecriture Canonique* des livres qui n'ont pas été écrits par des Apôtres, savoir: l'Evangile de St. Marc, celui de Saint Luc, et les actes? Ne rejetez vous pas, comme non inspirés, des livres écrits par des apôtres, par exemple, l'Evangile de Saint Barnabé, lequel est appelé Apôtre, et déclaré *rempli du St. Esprit*? (Actes des Ap. XIV. 24.) Est-ce par l'autorité de votre propre jugement que vous agissez ainsi? Non, monsieur, non; sur ce point, comme sur une foule d'autres de la dernière importance, vous êtes obligé, (soit que vous l'avouiez ou non) d'avoir recours à notre règle de foi et de vous appuyer entièrement sur l'autorité de l'Eglise Catholique.

De plus, monsieur, si la bible seule est la règle de foi des chrétiens, comme vous l'avez dit, la bible toute entière est nécessaire pour l'intégrité de votre règle. Il faut lire toute la bible, l'étudier toute entière, avant de pouvoir se former une croyance. Or, n'est-ce pas une chose évidemment impraticable, au moins pour la masse du genre humain? C'est d'ailleurs un fait hors de tout doute même pour les écrivains protestans, qu'il manque plus de vingt livres de l'écriture. St. Justin, Martyr, dans son ouvrage contre Tryphon, nous apprend que les Juifs ont détruit plusieurs livres de l'Ancien Testament, enfin que le Nouveau-Testament ne parait plus s'accorder avec l'Ancien. Puisque vous n'avez pas toute la Bible, votre règle est nécessairement incomplète et insuffisante.

Nous sommes encore certains que le Nouveau-Testament ne contient pas toutes les vérités que Jésus-Christ a enseignées. Par exemple, où trouvez-vous les preuves qu'il donna à ses Apôtres, et tous les enseignements qu'il leur fit connaître sur le royaume de Dieu, durant les quarante jours qu'il resta sur la terre après sa résurrection (Actes 1. 3.) Dites, M. Morelle, Jésus n'opéra-t-il pas à leurs yeux plusieurs miracles qui ne sont pas écrits? (Saint Jean XX. 30.) Où sont les explications qu'il leur donna sur les mystères du royaume des Cieux? (Saint Mat. XIII. 2.) Avez-vous, en tout ou en partie, les paroles qu'il adressa aux disciples allant à Emmaüs, quand il leur apparut ce qui le concernait, en commençant par Moïse et les Prophètes? (Saint Luc, c. 24. v. 27.) Enfin où sont consignées les actions et les paroles que Saint Jean dit, à la fin de son Evangile, être si nombreuses, que le monde entier ne pourrait renfermer tous les livres qui les rapporteraient?

Ayant ces faits devant les yeux, comment pouvez-vous affirmer que dans la Bible, vous avez toute la parole de Dieu, et que la Bible est une règle de foi suffisante et complète? Mais supposons que ces difficultés n'existent point, et que, par votre jugement privé, vous puissiez acquérir une certitude inébranlable de l'intégrité, de l'authenticité, et de l'inspiration de la Bible; en un mot, que vous ayez la Bible telle qu'elle a été inspirée à Moïse, aux Prophètes, aux apôtres etc.; vous êtes encore arrêté par une difficulté insurmontable. Comment pouvez-vous avoir encore, par la même voie, la certitude morale que vous interprétez bien? Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur, que ce n'est point la lettre morte de la bible qui est la parole de Dieu, mais le sens de cette lettre. Pour que la bible vous puisse servir de règle sûre, ne faut-il pas que vous ayez cette certitude? Qui donc vous assurera que votre interprétation privée vous donne exactement le sens qu'avait en vue l'Esprit de Dieu? Ecoutez ce que vous dit Saint Pierre, apôtre inspiré par ce même Esprit, et tremblez pour votre coupable présomption! *L'écriture ne s'interprète pas par une interprétation privée*; nous dit cet apôtre; et comme pour achever votre condamnation, il ajoute: que dans les Epîtres de Saint Paul, *il y a des choses difficiles à comprendre, que les ignorans et les faibles expliquent mal, ainsi que les autres écritures, pour leur perte.*

Comparez votre règle de foi avec cette déclaration solennelle de l'Apôtre. Vous enseignez que toute parole de l'écriture s'interprète par une inter-

prétation privée, et que c'est un devoir indispensable pour tout chrétien d'interpréter la bible avec l'aide de son jugement privé. Saint Pierre nous avertit formellement de ne pas adopter cette méthode, et il déclare qu'agir ainsi c'est courir le risque de détourner l'écriture de son vrai sens, et de s'exposer à la damnation éternelle. Qui dois-je croire de Saint Pierre ou de M. Morelle? A mon humble avis, l'Apôtre tranche la question entre nous; car il établit, sur l'autorité de la bible elle-même, que l'écriture ne doit jamais être soumise aux interprétations différentes et contraires des hommes. Il décide encore que certaines parties de ce livre sont difficiles à comprendre, et que les ignorans et les faibles interprètent mal et pour leur malheur ces parties difficiles et d'autres. De tout cela ne faut-il pas conclure, avec tous les chrétiens raisonnables, sincères et honnêtes, que notre miséricordieux Sauveur n'eut jamais intention que la bible seule, interprétée par chacun en particulier, fût la règle de foi destinée à guider ses disciples dans la voie du salut? Prêtez maintenant l'oreille à ce que le savant et ingénieux Bolingbroke dit à ce sujet: "Les écrivains de l'Eglise Romaine ont cherché à prouver que le texte de l'écriture sainte est une règle de foi insuffisante sur plusieurs points. Je crains bien qu'ils n'aient réussi à le prouver. L'expérience de tous les siècles, depuis la promulgation du christianisme jusqu'à ce jour, montre clairement et abondamment avec quelle facilité et quel succès les opinions les plus opposées, les plus extravagantes et les plus impies, et les systèmes religieux les plus contradictoires peuvent être appuyés sur le même texte et défendus plausiblement par la même autorité." Voy. *Lettres sur l'usage et l'étude de l'his*: lett. 5. p. 116.

Comme un exemple fera mieux sentir la vérité de cette remarque de l'od Bolingbroke, et la force de mon argument contre votre règle de foi, je vous prie d'observer que, de toutes les questions débattues entre ceux qui veulent tirer leurs doctrines de la Bible, il n'en est certainement aucune dont l'importance soit plus grande que la divinité de Jésus-Christ. De là dépend tout le système de la Rédemption des hommes; de là découlent les devoirs pratiques les plus essentiels. Cependant, sur cette question vitale, les lecteurs et les interprètes de la Bible sont loin de s'accorder; et la Bible, tourmentée par les interprétations du jugement privé, ne fournit aucune solution sur ce sujet. Il y a des passages que les Unitaires, qui suivent votre règle, peuvent amener en faveur de leur croyance contre la divinité de Jésus-Christ, tandis qu'il y a d'autres passages d'égale force que d'autres chrétiens, qui suivent aussi votre règle, regardent comme prouvant une doctrine toute opposée. Parmi les Unitaires, vous n'en pouvez disconvenir, il y a des hommes intègres, d'un esprit pénétrant, et Dieu me garde de dire qu'ils sont moins sincères dans leur manière de voir qu'aucune autre classe de Chrétiens. De l'autre côté vous apercevez un très-grand nombre de personnes également distingués par leurs talents, recommandables par leur bonne foi et leur amour de la vérité; également instruites, également compétentes à juger, qui, en interprétant les mêmes passages et par la même règle du jugement privé, arrivent à une conclusion directement opposée. Maintenant, monsieur, en présence d'un fait aussi sensible, à quelle marque, et par quel moyen infailible, le chrétien, qui suit votre règle, reconnaîtra-t-il qu'il est obligé d'adorer Jésus-Christ comme son Seigneur et son créateur, ou bien qu'il lui doit refuser ses hommages pour ne point se rendre coupable du crime funeste d'idolâtrie? Je viens de vous faire voir que la Bible, interprétée par le jugement privé, ne lui montre aucune voie pour sortir de cette difficulté, et l'embarras pour lui ne doit jamais finir, ou ne finir que lorsqu'il abandonnera la Bible comme seule règle de ses jugemens.

Faudra-t-il donc conclure, monsieur, que le divin fondateur du christianisme a laissé ses disciples sans moyens de découvrir, avec une certitude morale, quel est le Dieu qu'ils doivent adorer? Concluons plutôt que la règle protestante de foi, qui laisse irrésolue cette question fondamentale, est fautive dans son principe, peu sûre dans ses résultats, et vérifie exactement ces paroles du saint Esprit: "Il y a une voie qui parait droite à l'homme; mais dont le terme aboutit à la mort."

Ici M. Provost, confidère de M. Morelle, se leva pour répliquer. Au lieu de réfuter mes arguments avec la science et la charité d'un ministre de l'Evangile, il se mit à parler de Jansénistes, de Jésuites, de l'Eau Bénite, des Chapeliers, des Scapulaires, etc., etc., etc.; et, après nous avoir régalié d'un discours d'une demi-heure, dont l'énergie et la véhémence eussent rivalisé avec l'éloquence des halles, il céda enfin aux supplications des auditeurs, et conclut par appeler les catholiques ignorans, stupides, idolâtres, etc., etc., etc.